



INTERNATIONAL INSTITUTE FOR THE UNIFICATION OF PRIVATE LAW  
INSTITUT INTERNATIONAL POUR L'UNIFICATION DU DROIT PRIVE

---

**SOMMAIRE**  
**DES DECISIONS PRISES PAR LE CONSEIL DE DIRECTION**  
**LORS DE SA 75<sup>ème</sup> SESSION**

(Rome, 19-22 juin 1996)

*Point n° 1 de l'ordre du jour: Adoption de l'ordre du jour*

Le Conseil de Direction a adopté l'ordre du jour provisoire tel que proposé par le Secrétariat.

*Point n° 2 de l'ordre du jour: Rapport sur l'activité de l'Institut en 1995*

Le Conseil de Direction a remercié le Secrétaire Général et a approuvé le rapport sur l'activité de l'Institut en 1995.

*Point n° 3 de l'ordre du jour: Nomination des premier et deuxième Vice-Présidents du Conseil de Direction*

Sur suggestion du Président, le Conseil de Direction a nommé M. Roland Loewe et M. Ferenc Mádl en tant que premier et deuxième Vice-Présidents respectivement jusqu'à sa 76<sup>ème</sup> session.

*Point n° 4 de l'ordre du jour: Nomination du trésorier*

Le Conseil de Direction a nommé M. Paolo Aversa au poste de trésorier de l'Institut jusqu'au 31 décembre 2000.

*Point n° 5 de l'ordre du jour: Nomination des correspondants de l'Institut*

Le Président a pris note de ce que toute une série de suggestions très variées avaient été faites par les membres du Conseil mais qu'aucune ne semblait mutuellement contradictoire et il a donc estimé que toutes pouvaient être appliquées par le Secrétariat qui devrait modifier la liste préparée et la communiquer aux correspondants avec une demande d'information concernant leur domaine d'intérêt spécifique dans les divers secteurs d'activité de l'Institut. Le cas échéant, les correspondants pourraient être invités à indiquer s'ils souhaitent garder leur statut. Le résultat de cette enquête serait soumis au Conseil lors de sa prochaine session.

Après avoir accepté les propositions de son Président, le Conseil de Direction a nommé les personnes suivantes correspondants de l'Institut : M. Juris Bojars (Lettonie), Mme Joan Church (Afrique du sud), M. Ernst Kramer (Autriche), M. José Carlos de Magalhães (Brésil), M. Park Nohyoung (République de Corée), M. Krassen Stoichev (Bulgarie) et M. Philip Wood (Royaume-Uni).

*Point n° 6 de l'ordre du jour: Rapport sur la Conférence diplomatique pour l'adoption du projet de Convention d'UNIDROIT sur le retour international des biens culturels volés ou illicitement exportés*

Les membres du Conseil de Direction se sont félicités de l'adoption de la Convention d'UNIDROIT sur les biens culturels volés ou illicitement exportés, de la publication des Actes de la Conférence et du nombre de signatures déjà obtenues. Il a encouragé le Secrétariat à poursuivre ses efforts afin d'obtenir les ratifications et adhésions nécessaires pour que la Convention entre en vigueur au plus vite.

*Point n° 7 de l'ordre du jour: Etat de mise en œuvre des Conventions d'UNIDROIT*

Le Conseil de Direction a pris note des indications fournies par ses membres quant aux actions entreprises ou envisagées par leurs Gouvernements en vue de l'acceptation des Conventions d'UNIDROIT ainsi que des informations fournies par le Secrétaire Général.

*Point n° 8 de l'ordre du jour: Principes relatifs aux contrats du commerce international*

Le Conseil de Direction a décidé:

- (i) que le Secrétariat devrait mener l'enquête proposée auprès des destinataires des Principes;
- (ii) que le Secrétariat devrait préparer, pour la session du Conseil de 1997, un ou plusieurs documents proposant des domaines non traités dans la première édition des Principes qui pourraient être incorporés dans une version révisée et, éventuellement, indiquer les domaines posant des difficultés que l'on pourrait avoir identifiées dans le texte actuel;
- (iii) qu'un sous-comité, composé de M. Boggiano, M. Dlamini, M. Farnsworth, M. Hartkamp, M. Loewe, M. Lyou, M. Mádl, M. Plantard, M. Rose, Mme Trahan et M. Bonell, devrait se réunir pendant deux jours lors de la prochaine session du Conseil pour rédiger des propositions adressées au Conseil relatives au mandat du groupe de travail qui serait chargé de l'élaboration de la seconde édition des Principes.

*Point n° 9 de l'ordre du jour: Comité d'étude chargé de l'élaboration d'une réglementation uniforme relative aux garanties internationales portant sur des biens d'équipement mobiles*

Le Conseil de Direction a exprimé sa satisfaction pour les progrès considérables accomplis par le comité d'étude et tous ses organes, ainsi que par le Secrétariat, depuis la dernière session du Conseil pour l'élaboration du projet de Convention d'UNIDROIT relative aux garanties internationales portant sur des matériels d'équipement mobiles. Tout en étant pleinement conscient de la complexité des questions en jeu, qui demandait la plus grande liberté de manœuvre de la part du comité d'étude dans la poursuite de ses travaux, en particulier pour les catégories de matériels d'équipement mobiles que devrait couvrir la future Convention, le Conseil a instamment demandé au Secrétariat de poursuivre ses efforts pour garantir la participation de tous les groupes d'intérêts pertinents.

*Point n° 10 de l'ordre du jour: Comité d'étude sur le franchisage*

Le Conseil de Direction a pris note avec satisfaction du travail accompli depuis sa 74<sup>ème</sup> session par le Comité d'étude sur le franchisage. Cependant, en raison du besoin d'une révision approfondie des chapitres du projet de guide actuellement en préparation, il a été décidé de ne procéder à un examen détaillé du projet que lorsque les deux versions en anglais et français seraient disponibles.

Le Conseil a également souligné sa préoccupation quant à la tendance croissante au sein des comités d'étude de mener leur travaux presque exclusivement en anglais et d'avoir des versions françaises des textes préparés qui n'étaient pratiquement que des traductions. En conséquence, une requête a été adressée au Président de l'Institut afin qu'il cherche à assurer une représentation équilibrée des deux langues de travail d'UNIDROIT au sein de tels comités d'étude.

*Point n° 11 de l'ordre du jour: La responsabilité civile dérivant de l'exercice d'activités dangereuses*

Le Conseil de Direction a pris note de la déclaration du Secrétaire Général.

*Point n° 12 de l'ordre du jour: Les questions juridiques liées aux logiciels informatiques*

Le Conseil de Direction a pris note de la déclaration du Secrétaire Général.

*Point n° 13 de l'ordre du jour: Programme de coopération juridique*

A la lumière des propositions écrites soumises par le Comité des bourses, et à la suggestion du Président de l'Institut, le Conseil de Direction a adopté les

Recommandations du Comité des bourses

- Des critères plus stricts devraient être observés quant à la forme dans laquelle sont soumises les candidatures, quant aux références fournies par les candidats, et au projet de recherche détaillé qui devrait être appuyé par un directeur de recherches dans son lieu d'origine.
- Une plus grande publicité devrait être donnée au programme, notamment dans les universités, pour permettre une plus grande transparence de l'information.
- Lors de la sélection des candidats, un équilibre devrait être réalisé entre les « jeunes » candidats et les candidats plus âgés et donc plus expérimentés, avec une légère préférence pour ces derniers (on pourrait prendre la référence habituelle de 40 ans à cet effet).
- Les efforts devraient être maintenus pour permettre un meilleur équilibre dans la provenance des candidats, et en particulier concernant les régions sous-représentées dans la programme; la participation du budget d'UNIDROIT devrait être utilisée en ce sens.
- Des remerciements chaleureux devraient être exprimés aux donateurs, et un appel lancé à des donateurs potentiels d'apporter leur soutien au programme. Dans cette optique, les membres du Conseil devraient être invités à déployer leurs meilleurs efforts pour identifier des sources de financement, et exercer leurs bons offices pour parvenir à bonne fin.
- L'idée a enfin aussi été émise de développer les possibilités de recherches d'UNIDROIT hors du système de bourses, pour que des personnes ayant leur propre source de financement viennent conduire des recherches à la bibliothèque.

*Point n° 14 de l'ordre du jour: Organisation de congrès sur le droit uniforme*

Le Conseil de Direction a pris note avec satisfaction des informations communiquées par le Secrétariat et par M. Sánchez Cordero.

*Point n° 15 de l'ordre du jour: Création d'une banque de données sur le droit uniforme*

Le Conseil de Direction a autorisé la création d'une banque de données d'UNIDROIT sur le droit uniforme, étant entendu qu'elle serait bilingue (anglais et français) et qu'elle serait constituée par étape. Le Conseil a également décidé de constituer lors de sa prochaine session un comité composé de ses membres pour suivre les activités de la banque de données.

*Point n° 16 de l'ordre du jour: Constitution d'une fondation d'UNIDROIT*

Le Conseil de Direction a ainsi confié au Président d'UNIDROIT le mandat de prendre les mesures nécessaires pour constituer la fondation d'UNIDROIT proposée après avoir obtenu les avis

juridiques nécessaires et après avoir pris en compte les avantages et les inconvénients des différentes options existantes.

*Point n° 17 de l'ordre du jour: Revue de droit uniforme*

Le Conseil de Direction a pris note avec satisfaction de la nouvelle forme de la Revue de droit uniforme et a exprimé ses félicitations au Secrétariat pour le travail accompli.

*Point n° 18 de l'ordre du jour: Etat de la bibliothèque et politique de développement*

Le Conseil de Direction a pris note avec satisfaction des progrès accomplis depuis la dernière session pour la mise en œuvre de la politique de développement et de modernisation de la bibliothèque et a instamment demandé au Secrétariat de poursuivre ses efforts pour garantir une augmentation en termes réels des ressources allouées à la bibliothèque afin qu'elle réaffirme sa position de principal centre de documentation en matière de droit uniforme.

*Point n° 19 de l'ordre du jour: Centre d'Etudes de droit comparé et étranger*

Le Conseil de Direction a pris note avec satisfaction du rapport du Directeur du Centre d'études de droit comparé et étranger sur ses activités depuis la dernière session du Conseil.

*Point n° 20 de l'ordre du jour: Révision de l'accord de siège*

Le Conseil de Direction a pris note de la déclaration du Président.

*Point n° 21 de l'ordre du jour: Elaboration du projet de budget pour l'exercice financier 1997*

Le Conseil de Direction a autorisé la transmission aux organes financiers de l'Institut du projet de prévisions de dépenses pour 1997 tel que préparé par le Secrétariat, sous réserve des modifications de détail qui pourraient s'avérer nécessaires et à condition que ces variations n'entraînent aucune augmentation de montant total des dépenses approuvé par lui. Le Conseil a également soutenu l'appel lancé par le Secrétaire Général relatif au paiement des contributions et à l'approbation de l'article 20 du Statut organique.

*Point n° 22 de l'ordre du jour: Date et lieu de la 76<sup>ème</sup> session du Conseil de Direction*

Le Conseil de Direction a décidé que sa 76<sup>ème</sup> session devrait se tenir à Rome du 7 au 12 avril 1997, la session plénière commençant le mercredi 9 avril après la tenue d'une réunion de deux jours de son comité sur les Principes relatifs aux contrats du commerce international.